

<b>Rubrique 1</b>	<b>Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise</b>
1.1	Identificateur de produit
	Nom commercial                      Bioter Vigor 5-3-8
	Synonyme
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
	Utilisation                              Engrais organo-minéral (NPK) contenant de la magnésie
	Utilisations déconseillées
1.3	Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité
	Fabricant                              SARL Biopost
	Adresse                                 57 Quai de Marne 77400 Thorigny s/Marne
	E-Mail                                  biopost@wanadoo.fr
	Fournisseur                          Andermatt Biocontrol AG
	Adresse                                 Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil, Suisse
	Téléphone                             +41 (0)62 917 5005
	E-mail                                  sales@biocontrol.ch
1.4	Numéro d'appel d'urgence
	Téléphone                              145 (Tox Info Suisse)
<b>Rubrique 2</b>	<b>Identification des dangers</b>
2.1	Classification de la substance ou de la préparation
	Selon règlement (EC) Nr. 1272/2008 [CLP], ne contient pas de substances dangereuses.
2.2	Éléments d'étiquetage
	EUH 401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus R60: Peut altérer la fertilité R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Le contact prolongé avec les yeux ou la peau peut provoquer des irritations. Un taux élevé de poussières provoque l'irritation de la gorge et la toux. L'ingestion en grande quantité peut provoquer des désordres gastrique et à l'extrême, chez le tout jeune enfant, la formation de méthémoglobine. Possibilité d'émission de gaz nocifs ou toxiques se le produit est soumis au feu. Certaines compositions peuvent être le siège d'une décomposition auto-entretenu initiée par un point chaud.
2.3	Autres dangers
	La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistent, ver bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006
<b>Rubrique 3</b>	<b>Composition/informations sur les composants</b>
3.1	Substances
	Fertilisant à base de matières azotées organique d'origine animale et végétale et de matières fertilisantes minérales.

### 3.2 Préparations

Azote	5 % en total, dont 5 % d'azote organique provenant de poudre d'os, de farine de plumes et de coques de cacao
Phosphore	3 % d'anhydride phosphorique (P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> )
Potassium	8 % d'oxyde de potassium (K <sub>2</sub> O) soluble dans l'eau
Magnésium	2 % Oxyde de magnésium (MgO)

Contient uniquement des produits autorisés dans l'annexe I du règlement (CE) No 889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) No 834/2007 du conseil relatif à la production biologique, tel que modifié.  
Contient des sous-produits d'origine animale cat.III.

## Rubrique 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Après inhalation	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau	Oter les vêtements souillés et rincer abondamment à l'eau.
Après contact avec les yeux	Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Contacter un spécialiste en cas d'ingestion de quantités non négligeables de produit. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Recommandation pour le médecin	Traitement symptomatique

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations disponibles

## Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:	Risque d'inflammation négligeable de la préparation. En cas d'incendie tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés
Moyens d'extinction inappropriés:	Aucun connu

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>), Monoxyde de carbone (CO)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

## Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer au paragraphe 8

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit dans le milieu naturel. En cas de dispersion accidentelle, prendre toute mesure pour éviter la contamination des sols et des cours d'eau, recueillir le maximum de produit. Nettoyer avec un balayage à sec ou aspiration. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivière ou égouts prévenir les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Quantités minimales : ramasser à l'aide d'un matériau aspirant et éliminer. Quantités importantes : endiguer et pomper pour destruction. Nettoyer la surface à l'eau. Consulter un expert.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter les chapitres 7, 8 et 13

## Rubrique 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Informez le personnel des risques présentés par le produit, des précautions à observer et des mesures à prendre en cas d'accident. Évitez l'inhalation de vapeurs. Effectuez en appareil clos, toute opération industrielle qui s'y prête. Prévoyez une aspiration des vapeurs à leur source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux. Prévoyez également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence. Évitez le contact du produit avec la peau et les yeux. Des vêtements de protection, des gants, des écrans faciaux, et des lunettes de sécurité seront mis à la disposition du personnel. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker le produit dans des locaux spéciaux, frais, munis d'une ventilation, à l'abri de toute source d'ignition et à l'écart des oxydants et des acides. Le sol des locaux sera incombustible, imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas d'écoulement accidentel, le liquide ne puisse se répandre en dehors. Évitez la génération excessive de poussière lors des manipulations. Ne pas stocker de produit contaminé. Nettoyez les emballages souillés et les recyclez. Pour l'élimination de produit contaminé, contactez le fournisseur. Maintenez à l'écart des produits combustibles (et notamment de la paille, du foin, du fuel pour les stockages à la ferme...) Évitez la contamination par des produits tels que fuel ou autres combustibles. Évitez la présence d'humidité. En fonction des quantités stockées, application éventuelle des règles techniques au titre de la réglementation des Installations Classées pour la protection de l'environnement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Engrais organique

## Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail. Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures générales

Respectez les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Lors de l'utilisation, ne pas boire, manger ou fumer. Se nettoyer les mains après toute manipulation.

#### Protection des yeux/de visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau	Vêtements de travail protecteurs. Porter des gants de protection appropriés résistant aux produits chimiques (en nitrile, latex ou néoprène).
Protection respiratoire	Eviter de respirer les aérosols au besoin utiliser un appareil adéquat de type FFP2.
Risques thermiques	Pas nécessaire
Autres	-

### Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Pas connue
Couleur	Marron clair
Odeur	Non déterminé
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	7 (20°C)
Point de fusion	non déterminé
Point d'ébullition	non applicable
Point d'inflammation	pas applicable
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	Le produit n'est pas auto-inflammable
Limite inférieure et supérieure d'explosibilité	Le produit n'est pas explosif
Pression de vapeur (20 °C)	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-allumage	Non concerné
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	non déterminé
Propriétés comburantes	non déterminé

#### 9.2 Autres informations

aucun

### Rubrique 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

pas de donnée disponible

#### 10.2 Stabilité chimique

Montée en pression et température (confinement à chaud)  
Oxydes d'azote... suivant les conditions de décomposition.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.5 Matières incompatibles

Produit non réactif.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune connue

## Rubrique 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Possibilité d'irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Possibilité d'irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Possibilité d'irritation cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales	pas de donnée disponible
Cancérogénicité	pas de donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	pas de donnée disponible
Indications toxicologiques complémentaires	<p>Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.</p>

## Rubrique 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Poissons	Pas de donnée disponible
Crustacés	Pas de donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	Pas de donnée disponible
Autres organismes	Pas de donnée disponible
Toxicité chronique (longue durée)	
Poissons	pas de donnée disponible
Crustacés	pas de donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	pas de donnée disponible
Autres organismes	pas de donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique	Pas de donnée disponible
Dégradabilité physique et photochimique	Pas de donnée disponible
Biodégradation	Pas de donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau	pas de donnée disponible
Facteur de bioconcentration	pas de donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	pas de donnée disponible
Tension superficielle	pas de donnée disponible
Adsorption/lixiviation	pas de donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistant, very bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucun

### 12.7 Autres informations

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant. Aucun effet néfaste sur l'environnement n'est connu ou à prévoir dans le cadre d'une utilisation normale. La préparation et ces sous-produits de décomposition ne présentent pas de caractères dangereux pour l'environnement. En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation des eaux de surface ou éventuellement une contamination des eaux souterraines. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer les eaux ou les canalisations.

## Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination de Produit/ Emballage	Eliminer conformément aux normes des autorités locales. Nettoyer avec de l'eau ou éventuellement avec des produits de nettoyage.
Code/marquage des déchets conforme à OMOD	Aucun
Information important pour le traitement des déchets	Aucun
Information important pour le traitement d'eau sale	Aucun
Autre recommandation pour le traitement des déchets	Aucun

## Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transport routier/ferroviaire	Pas limité
Transport maritime	Pas limité
Transport aérien	Pas limité

## Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Habilitations	Aucune connue
Restrictions d'usage	Aucune connue
Etiquetage CE	Selon Autorisations de Mise sur le marché (AMM) No 6080001

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne

représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une  
spécification technique.

i Révision

Date

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]  
03. oct. 2018